



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : services extérieurs

Question écrite n° 9365

Texte de la question

M. Jean-Claude Pérez appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les problèmes rencontrés par les effectifs de la Direction départementale de l'équipement de l'Aude dans l'exercice de leurs missions de service public. En effet, le personnel de l'équipement a dû faire face à la suppression de plus de 17 000 postes sur le territoire national en 10 ans et il est prévu, pour 1998, la disparition de 870 emplois supplémentaires. A terme, et si cette évolution se confirmait, le service public ne sera plus en mesure de répondre aux missions essentielles qui lui sont assignées (entretien des routes, assistance aux communes), favorisant la désertification en milieu rural et remettant en cause par la même, nos choix politiques en faveur d'un aménagement du territoire harmonieux. De plus, dans l'Aude qui compte 4 100 kilomètres de chemins départementaux et 180 kilomètres de routes nationales, la DDE de ce département a perdu 200 agents, ce qui a eu pour conséquence directe la diminution de la taille des équipes opérationnelles, ce qui ne permet plus d'assurer une sécurité maximale des usagers et des agents eux-mêmes. Il lui demande donc quelles dispositions il entend prendre afin que les agents de l'équipement de l'Aude puissent continuer à assurer de façon efficace leur mission au service de la population dans un département déjà très touché par le chômage et la précarité.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement est profondément attaché à l'existence et au développement du service public en général et à celui de l'équipement en particulier. Ses visites sur le terrain lui ont permis de mesurer la valeur des agents de l'équipement et la qualité des services rendus. Persuadé que les meilleurs choix se font en prenant en considération les avis de toutes les parties concernées, il inscrit son action ministérielle dans une démarche permanente d'écoute, de dialogue et de concertation, tant avec les personnels de son ministère et leurs représentants syndicaux, qu'avec les élus et les usagers. Il est clair que les services de l'équipement ont subi une très importante diminution de leurs effectifs au cours de ces dernières années ; les directions départementales ont vu leur nombre global de postes budgétaires passer de 84 199 à 80 547, entre 1992 et 1997, soit une baisse de plus de 4 %. Les économies budgétaires résultant de cette diminution ont été en partie redéployées pour la mise en place de matériels plus performants, la formation et l'amélioration des régimes statutaires de certaines catégories d'agents. Des transferts budgétaires ont par ailleurs été effectués en faveur des départements sur leur dotation globale de décentralisation. Le ministre a la volonté, dans la durée, de faire en sorte que les services départementaux de l'équipement aient les moyens matériels et humains nécessaires à l'exercice de leurs missions de services publics. Pour 1998, le budget voté dégage les premiers moyens de cette orientation, mais il reste encore marqué par des choix antérieurs. Le programme triennal portait sur une réduction des effectifs à hauteur de 1 000 emplois en 1998 ; il a été infléchi. C'est ainsi que 92 recrutements supplémentaires sur des emplois spécifiques ont été obtenus, et que 120 postes ont pu être créés dans le cadre du plan de résorption de l'emploi précaire. Des mesures immédiates peuvent également être prises en faveur de la promotion des personnels. Ainsi, 1 250 postes ont été ouverts au concours spécial organisé de ce début d'année afin de permettre l'accès des agents du premier niveau de catégorie C au corps

supérieur. Cette inflexion est insuffisante ; elle devra être prolongée pour le prochain budget 1999 et le ministre s'emploiera à ce que les décisions gouvernementales le concernant assurent une meilleure équité au traitement de l'évolution de l'emploi public de son ministère. Cette nouvelle orientation se prépare d'ores et déjà, indiquant ainsi que la poursuite de l'évolution des années précédentes n'a rien d'inéluctable. C'est dans cette perspective qu'une conférence nationale sur l'entretien et l'exploitation des infrastructures est organisée, conférence à laquelle les organisations syndicales sont conviées. Il s'agit, notamment, de dégager les perspectives d'évolution des métiers correspondants, de préciser les principes généraux d'organisation du travail à mettre en place pour répondre aux exigences à la fois du service public, des usagers et des personnels de l'équipement et, ainsi, de fournir les éléments permettant de nourrir les discussions avec les autres départements ministériels, en particulier avec le ministère chargé du budget. Dans le département de l'Aude, les reprises d'emploi réalisées dans le contexte des années antérieures ont été comparables à celles supportées par d'autres départements. Le potentiel dont dispose actuellement la direction départementale de l'équipement doit lui permettre de faire face à l'ensemble de ses missions, en préservant la qualité du service de proximité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9365

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 391

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4453